



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU VAR

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 083-288300411-20240327-A\_2024\_124-AR

SLO

**ARRETE N° 2024-124  
MODIFIANT LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATEGORIE A**

Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR,  
Maire de La Crau,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires et notamment son article 6,

VU l'arrêté n° 2024-859 du 15 décembre 2022 fixant la composition de la Commission Administrative Paritaire catégorie A placée auprès du Centre de Gestion du Var,

VU la lettre de Monsieur Vincent GALIEZ, représentant titulaire du personnel à la CAP catégorie A, en date du 24 janvier 2023, informant le Président du CDG de sa démission du syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales de ses fonctions de représentant titulaire à ladite CAP,

VU l'arrêté en date du 8 juin 2023 de Monsieur le Maire de Le Luc en Provence portant radiation des effectifs pour mutation à compter du 15 juin 2023 à la commune de Roquebrune Cap Martin de Monsieur Rémi MOREAU, représentant suppléant SNDGCT à la CAP catégorie A placée auprès du CDG,,

CONSIDERANT que la commune de Roquebrune Cap Martin, non affiliée au Centre de gestion du Var, se situe hors du ressort territorial de la CAP catégorie A et que par conséquent, Monsieur Rémi MOREAU doit être remplacé,

VU la lettre en date du 3 novembre 2023 adressée à Monsieur Dominique BERTIN, Président du Syndicat National des Secrétaires Généraux des Collectivités Territoriales, pour lui demander de désigner de nouveaux membres, titulaire et suppléants, conformément à la réglementation en vigueur,

VU la lettre en date du 27 novembre 2023 du Président du SNDGCT désignant un représentant titulaire et deux représentants suppléants,

Vu la mise à la retraite à compter du 14 juin 2023 de Madame VEGLIA POIRIER Geneviève, qui de ce fait a perdu la qualité d'électeur à ladite CAP et doit être remplacée,

Vu la lettre en date du 3 novembre 2023 adressée au Syndicat CFDT Interco du Var, pour lui demander de désigner de nouveaux membres conformément à la réglementation en vigueur,

Vu le courriel en date du 5 mars 2024 du Syndicat CFDT Interco du Var désignant un représentant titulaire et un représentant suppléant,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la composition du collège des représentants du personnel, la composition du collège des représentants des collectivités restant inchangée,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La composition du collège des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de catégorie A est modifiée comme suit :

Monsieur Nicolas DEGANT, Syndicat CFDT, devient représentant du personnel titulaire en remplacement de Madame Geneviève VEGLIA POIRIER.

Monsieur Pascal VANDER ZANDEN, Syndicat CFDT, premier candidat non élu de la même liste devient représentant suppléant.

Madame Nathalie PATISSOU, SNDGCT, devient représentante du personnel titulaire en remplacement de Monsieur Vincent GALIEZ.

Monsieur Patrice VECCHI et Madame Marina MEAZZA, respectivement candidats non élus de la même liste deviennent représentants suppléants en remplacement respectivement de Monsieur Rémi MOREAU et de Madame Nathalie PATISSOU.

En conséquence, la composition de la CAP catégorie A s'établit comme suit :

<b>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TITULAIRES</b>	<b>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES SUPPLEANTS</b>
M. SIMON Christian Président du Centre de Gestion du Var LA CRAU	M. SALABERT Alain Conseiller Municipal en Mairie de BESSE-SUR-ISSOLE
Mme ESPOSITO Annie Adjointe au Maire de SAINT-MANDRIER-SUR-MER	M. REYNIER Louis Maire de MONTMEYAN
M. BENEVENTI Robert Maire d'OLLIOULES	Mme QUILICI Laëticia Adjointe au Maire d'OLLIOULES
M. BOUDOUBE Paul Maire de PUGET-SUR-ARGENS	M. PERRAULT Michel Adjoint au Maire de SAINT-TROPEZ
Mme MONIER Blandine Maire d'EVENOS	M. CRISCUOLO Sauveur Conseiller Municipal en Mairie d'EVENOS
M. MAURIN Richard Adjoint au Maire de CABASSE	Mme SARDAILLON Michelle Conseillère Municipale en Mairie de CABASSE
M. BONGIORNO Thierry Maire de GONFARON	M. BOUBEKER Patrick Adjoint au Maire de SOLLIES-PONT

SYNDICAT	REPRESENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES	REPRESENTANTS DU PERSONNEL SUPPLEANTS
<b>SAFPT</b>	M. TREMEREL Eric Mairie de LES ADRETS-DE-L'ESTEREL	M. HEDON Yves Mairie de LA LONDE-LES-MAURES
<b>SAFPT</b>	M. BRAZILLIER Laurent Mairie de LA LONDE-LES-MAURES	Mme CAMPO Stéphanie Mairie de FAYENCE
<b>SNDGCT</b>	Mme PATISSOU Nathalie Mairie de LE PRADET	M VECCHI Patrice Mairie de CAVALAIRE
<b>SNDGCT</b>	Mme GRECH Alexandra Mairie de LE REVEST-LES-EAUX	Mme MEAZZA Marina Mairie de GRIMAUD
<b>CFDT</b>	M. DEGANT Nicolas Centre de Gestion du Var, LA CRAU	M Pascal VANDER ZANDEN Mairie de le Luc en Provence
<b>UNSA</b>	M. FAEDDA René-Pierre Métropole TOULON Provence Méditerranée	Mme SAINT MARC Odile Métropole TOULON Provence Méditerranée
<b>FO</b>	M. ROMAN Alain Métropole TOULON Provence Méditerranée	Mme TESTONI Aurélie Métropole TOULON Provence Méditerranée

**ARTICLE 2 :** Le Directeur du Centre de Gestion du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du VAR.

Fait à LA CRAU, le 27 mars 2024

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale du VAR  
Maire de LA CRAU  
Conseiller Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée  
Conseiller Départemental

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON :
  - par voie postale : 5, Rue Racine (83000)
  - par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)